

**RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE
DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN
CONCERNANT LE BUDGET 2017
SITUATION AU 7 NOVEMBRE 2016**

3.1. Budget de fonctionnement 2017

La commission financière a rencontré, le 7 novembre 2016, Monsieur Gérard Buchs, syndic, et Monsieur Georges-Henri Débois, vice-syndic et responsable du dicastère "Finances et impôts", dans le but d'examiner le budget arrêté par le conseil communal. Messieurs Buchs et Débois ont répondu à toutes nos questions et commenté certains postes en particulier. Après avoir obtenu toutes les informations requises, la commission financière considère que le budget de **fonctionnement 2017** est complet et réaliste.

Ce budget prévoit un déficit de CHF 14'980.--. La commission financière n'a pas de remarques particulières à émettre et recommande à l'assemblée communale d'approuver le budget de **fonctionnement 2017** tel que présenté par le conseil communal.

Aussi, elle profite de cette occasion pour remercier MM. Buchs et Débois pour leur disponibilité lors de la séance du 7 novembre dernier. Elle adresse également ses remerciements à l'ensemble du conseil communal ainsi qu'à la boursière communale, Madame Christine Rigolet, pour le travail effectué.

3.2. Budget d'investissements 2017

En ce qui concerne le budget **des investissements 2017**, la commission financière fait les commentaires suivants :

3.2.1. Réfection des routes AF communales et privées 2017

Comme l'année dernière, la commission financière relève que la confédération subventionne l'ensemble de ces investissements à raison de 30 % et le canton à raison de 27 %. Il est dès lors fort intéressant de continuer à améliorer le réseau routier communal tant que les moyens le permettent. La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cette enveloppe budgétaire.

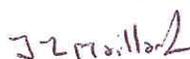
3.2.2. Assainissement de bâtiments hors zone, secteur le Froumi

Cet investissement ne tient pas compte d'une éventuelle participation de la part du Groupe E et de Swisscom. Si une participation devait être acceptée de la part de ces sociétés, le montant de l'investissement serait adapté en conséquence. La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement tel que présenté.

3.2.3. Crédit pour l'étude de l'achat éventuel du bâtiment de la Croix-Fédérale

Si ce bâtiment devait être vendu avant l'attribution de l'étude de faisabilité, cet investissement deviendrait caduc. La commission financière n'a pas d'autre remarque à émettre sur cet investissement et propose à l'assemblée communale de l'accepter.

Saint-Martin, le 17 novembre 2016



Le président : Jean-Luc Maillard



La secrétaire : Catherine Heimann